

LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19 - Bordereau de facturation Vaccination				Version 2021-02-01		Médecin ou IDE remplaçant exclusif (sans activité libérale en tant que titulaire) N'intervenant pas en remplacement d'un PS titulaire	
DOCUMENT A RETOURNER A LA CPAM DE _____ (CPAM de rattachement de la structure)				Page 1/1		Un bordereau à remplir par PS	
Semaine du lundi ___/___/2021 au dimanche ___/___/2021 (détail des dates ci-dessous)	Centre de vaccination :		Structure de rattachement du Centre : Les centres de vaccination rattachés à un autre type de structure (ex : collectivité ou établissement public) ne doivent pas utiliser ce bordereau			Coordonnées du responsable :	
	Nom du centre : Adresse :		Raison sociale : Adresse : Catégorie : <input type="checkbox"/> Centre de santé <input type="checkbox"/> CPTS <input type="checkbox"/> MSP N° FINESS :			Prénom et Nom : Courriel : N°Téléphone : Cachet ou signature :	
Date d'envoi du document : ___/___/2021	Identité du praticien	Nom :		Profession et statut	Médecin	<input type="checkbox"/> Médecin remplaçant exclusif	
		Prénom :			Infirmier-e	<input type="checkbox"/> Infirmier-e remplaçant exclusif	
		N° RPPS :					
Saisie des heures : indiquer le nombre d'heures effectuées par tranche, selon la profession du praticien (soit médecin soit infirmier)							
		Médecin		Infirmier-e			
Tranche horaire		Samedi après-midi, Dimanche et jours fériés (6h - 23h)		du Lundi au samedi matin (6h - 23h ou 6h-12h le samedi)		Samedi après-midi, Dimanche et jours fériés (6h - 23h)	
						du Lundi au samedi matin (6h - 23h ou 6h-12h le samedi)	
Heures à déclarer	___/___/2021						
	___/___/2021						
	___/___/2021						
	___/___/2021						
	___/___/2021						
	___/___/2021						
Nombre d'heures au total							
Tarifs horaires		115 €	105 €	55 €	60 €		
Montant		0 €	0 €	0 €	0 €		
Montant total (médecin)				Montant total (infirmier-e)			

Tarifs horaires à appliquer pour les remplaçant-e-s
(y compris étudiant-e-s avec licence de remplacement, thésé-e-s ou non thésé-e-s):

Médecins :

- 105 € de l'heure ; chaque heure entamée étant due, par exemple 1h30 de présence peut être facturée 2h).
- 115 € de l'heure les samedis après-midi (à partir de 12h), dimanches et jours fériés

Infirmier-e-s :

- 55 € de l'heure ; chaque heure entamée étant due, par exemple 1h30 de présence peut être facturée 2h).
- 60 € de l'heure les samedis après-midi (à partir de 12H) , dimanches et jours fériés

(*)